YERRES

Services Juridique
N° tél. : 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 2000/16

OBJET : Contrat d'assistance technique confier à la société IPK Conseil relatif à l'élaboration du DCE et à la mise en concurrence des prestataires à la gestion de la Patinoire,

Le Député-Maire de la commune d'YERRES,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU le code des Marchés Publics, et notamment l'article 321,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de confier une mission d'assistance technique relative aux consultations lancées par la Commune,

CONSIDERANT que la proposition de la société IPK Conseil correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer la conclusion d'un contrat d'assistance technique relatif à l'élaboration de dossiers de consultation d'entreprises à l'élaboration du DCE et à la mise en concurrence des prestataires à la gestion de la Patinoire avec la société IPK Conseil, 680 rue des Bouisses à MOMTPELLIER (34070) représentée par Monsieur Jean-Luc BRIANE son gérant,

DIT que le montant des honoraires correspondant à cette mission s'élève à hauteur de 115 000F HT, soit 138 690F TTC,

REÇU LE
21 JAN. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 19 janvier 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN